



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2019

Étaient présents : Daniel GUIBAL, Jean-Louis RASPAUD, Nathalie BOUDOU, Claude CREISSEL, Jackie POUJOL, Stéphane VIALETES, Christine CAPLAT, Georgette APOLIS, Marie-Thérèse ALTAIRAC, Emmanuel VANNIER, Véronique VANEL.

Absents : Jean SCHAEFFER

Absents représentés : Patrick HUGOUNENQ, Claudine DECHELLE, Jacques BRUN

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BOUDOU

1°) Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) :

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la correspondance de la CCL&L qui explique que dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUI un débat sur les orientations générales du PADD doit avoir lieu au sein du conseil municipal. Monsieur le Maire donne son avis sur ce document et demande aux élus de se concerter. Un débat s'instaure et des observations ont été levées. A l'unanimité le Conseil souhaite un rendez-vous avec le Cabinet d'Ingénierie chargé de ce dossier compte de la complexité et des enjeux pour la Commune.

2°) Contrat Mr DURAND Gérard :

Monsieur le Maire informe le Conseil de la situation de Mr DURAND Gérard, embauché en contrat aidé en partenariat avec le GEEP. A ce jour il est impossible de renouveler avec ce type de contrat. Monsieur le Maire propose donc d'embaucher Mr DURAND En CDI compte tenu que cet agent à donné entière satisfaction . Le Conseil à l'unanimité accorde l'élaboration d'un CDI sous couvert du GEEP.

3°) Décision admission en non valeurs :

Sur demande présentée par le comptable public, Monsieur le Maire propose de procéder à des admissions en non-valeurs pour un montant de 1317,75 €..

Cette proposition concerne un redevable compte tenu d'une liquidation judiciaire prononcée le 5 Décembre 2013. Cela concerne des impayés d'eau. Il s'agit de la liste numérotée ainsi : N°3614950512 comprenant 6 pièces pour un total de 1317,75 €

Cette dépense sera imputée sur le compte 6541 de l'exercice 2019 du budget principal.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer. Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE, sur le budget principal d'admettre en non-valeur la somme de 1 317,75 € selon l'état transmis.

DIT que suite à cette délibération, un mandat sera émis à l'article 6541 « Admission en non-valeur ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

5°) RPQS SPANC :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'Assainissement non collectif exercice 2018 de la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité **PREND ACTE** de cette présentation.

6°) Église Loiras :

Monsieur le Maire donne la parole à Mme ALTAIRAC qui explique que l'architecte n'a pas respecté le calendrier et qu'il faut maintenant activer la procédure d'appel d'offre afin de ne pas perdre la subvention de la Région. Une discussion est menée autour de la table. Le Conseil décide de lancer l'appel d'offre.

7°) Point sur branchement fibre commune :

Monsieur le Maire informe qu'une réunion publique est prévue à la salle polyvalente le Mardi 1er Octobre 2019 à 18h.

7°) Loiras : aménagement carrefour :

Monsieur le Maire informe avoir reçu en Mairie Mr Andrieu Directeur de l'Agence Départementale de Lodève et Mr Brisse de la carrière des Roches Bleues afin que Loiras bénéficie d'un aménagement du carrefour avec une répartition financière avec les acteurs de ce projet. Le Conseil prend acte de ce projet.

Monsieur le Maire informe qu'une entreprise spécialisée a repris le relais de Mr Gorzelniaski concernant la vidéo-protection.

Monsieur le Maire informe avoir eu une rencontre avec le corps enseignants suite au courrier concernant leur condition de travail face à la canicule. Des devis sont en cours afin d'équiper en climatisation le groupe scolaire. Le conseil souhaite en discuter lors d'un prochain conseil.

Monsieur le Maire informe également que le système climatisation/chauffage de la salle polyvalente a lâché et que des devis sont cours. La décision sera prise en prochain conseil.

Madame ALTAIRAC signale que les travaux du déplacement du PR stagnent et qu'il s défigurent l'entrée du village.

Fait à Le Bosc,
Le 30 Septembre 2019

Le Maire
Daniel GUIBAL